

	CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026	Page 1/6
---	---	----------

De : Lionel NORMANDIN - Secrétaire de séance	A : Participants
Début de séance : 20h30 Fin de séance : 01h00	CC : CORNIL Christine
Objet : Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2026	
Etaient présents : Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Gaëtan BUREAU, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Alexandra JOUVE, Alexis FORTUMEAU, Anthony PANNIER, Cathy STEVENS, Charlie ARNAUD, Jean-Louis CATTEAU et Priscille BASTERE Etaient excusés : Olivier CHARRON, Marie BERNARD, Claire CHABOT, Florian CHAUSSAT et Clémentine GAY Pas d'absents : Secrétaire de séance : Lionel NORMANDIN	

Dossier 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2026 et du 20 mars 2026

Approbation à l'unanimité

**DOSSIER 2 Budget de la commune et Budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie
Vote des CFU (Compte Financier Unifié) 2025 et des Affectations du résultat 2025**

Vote du Compte Financier Unifié 2025 des 2 budgets

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Compte de Gestion et le Compte Administratif ont été regroupés en un seul et même document financier appelé Compte Financier Unifié (CFU). La commune doit procéder à la vérification des chiffres du CFU 2025 pour les 2 budgets. Monsieur le Maire demande donc le vote des 2 CFU 2025 (commune et budget annexe).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve à l'unanimité les CFU 2025 (Compte Financier Unifié 2025) du budget principal de la commune et du budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie.

COMPTE FINANCIER UNIFIE 2025 du Budget Principal de la Commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	Prévu	3 134 720.47€
	Réalisé	1 966 859.48€
Recettes :	Prévu	3 134 720.47€
	Réalisé	3 063 826.98€
Excédent de clôture :		+ 1 260 458.63€

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu	2 334 782.26€
	Réalisé	1 919 580.78€
Recettes :	Prévu	2 334 782.26€
	Réalisé	1 176 697.55€

Déficit de clôture : - 699 989.70€
Résultat global : + 560 468.93€

COMPTE FINANCIER UNIFIE 2025 de l'Immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : Prévu 219 423.98€
Réalisé 65 721.00€
Recettes : Prévu 219 423.98€
Réalisé 229 375.77€
Excédent de clôture : + 163 654.77€

INVESTISSEMENT

Dépenses : Prévu 24 419.34€
Réalisé 21 356.87€
Recettes : Prévu 24 419.34€
Réalisé 16 971.45€
Déficit de clôture : - 4 385.42€
Résultat global : + 159 269.35€

Vote de l'Affectation du résultat 2025 de la commune

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Julien MOUCHEBOEUF, après avoir approuvé le Compte Financier Unifié de l'exercice 2025 de la commune, le 09 avril 2026, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de	1 260 458.63€
- Un déficit d'investissement de	699 989.70€

Le Conseil municipal DECIDE d'approuver à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	592 967.93€
- Résultat d'investissement reporté avec les RAR : déficit	667 490.70€

Vote de l'Affectation du résultat 2025 du budget annexe « Immeuble 10, place de la Mairie »

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Julien MOUCHEBOEUF, après avoir approuvé le Compte Financier Unifié (CFU) de l'exercice 2025 du budget annexe immeuble 10 place de la Mairie, le 09 avril 2026, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de	163 654.77€
- Un déficit d'investissement de	4 385.42€

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	159 269.35€
- Résultat d'investissement reporté : déficit	4 385.42€

Vote du Budget Primitif 2026 de la commune

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal un budget équilibré de la commune en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement	2 874 417,98€
Recettes de fonctionnement	2 874 417,98€ Budget équilibré

Dépenses d'investissement	3 499 714,62€
Recettes d'investissement	3 499 714,62€ Budget équilibré

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 de la commune

Vote du Budget Primitif 2026 de l'immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal un budget de l'immeuble 10, place de la Mairie équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Dépenses de fonctionnement	229 269,35€
Recettes de fonctionnement	229 269,35€ Budget équilibré
Dépenses d'investissement	39 385,42€
Recettes d'investissement	39 385,42€ Budget équilibré

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 de l'immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

DOSSIER 3 **Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les recettes prévues dans le cadre de la fiscalité directe locale pour 2026 (cerfa 1259).

Il précise que pour l'année 2026, la commune devrait percevoir 12 017,00€ de plus-value par rapport à 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de ne pas augmenter les taxes directes pour 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à un produit attendu pour 2026 de TH, TF et CFE de 1 010 529,00€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment, les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE NE PAS MODIFIER** les taux d'imposition en 2026 fixés comme suit :

TAXES ET COTISATIONS	TAUX 2026
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	46,57
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	51,52
Taxe d'Habitation (TH)	18,95
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,04

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DOSSIER 4 **Election des membres à l'assemblée spéciale et l'assemblée générale de la SEMDAS (Société Publique Locale)**

Monsieur le Maire informe les membres que le Conseil municipal a approuvé, par délibération n° 2022/111 du 03 novembre 2022, la création de la Société Publique Locale (SPL) : Charente Maritime Développement. A cette occasion, la commune est également devenue actionnaire de cette SPL.

Cette SPL est composée de membres qui doivent se réunir en assemblée spéciale et assemblée générale. Pour faciliter la gestion des représentants de la SPL, il est conseillé de nommer la même personne pour les deux assemblées et d'ajouter un suppléant. Cette configuration facilite le suivi et les obligations pour la commune au sein de la SPL Charente-Maritime Développement.

A cet effet, il convient de désigner les représentants de la commune au sein des assemblées de la SPL Charente-Maritime Développement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si deux élus souhaitent siéger aux deux assemblées.

Monsieur MOUCHEBOEUF Julien se porte volontaire pour être titulaire de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime Développement.

Monsieur BUREAU Gaëtan se porte volontaire pour être suppléant de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime Développement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de désigner Monsieur MOUCHEBOEUF Julien comme membre titulaire pour siéger à l'assemblée spéciale et l'assemblée générale de Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime Développement,
- **DECIDE** de désigner Monsieur BUREAU Gaëtan comme membre suppléant pour siéger à l'assemblée spéciale et l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime Développement,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DOSSIER 5 Acquisition par la commune d'une parcelle au lieudit « Le Grand Maine » où est positionnée une bâche incendie dans le cadre du dossier Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que depuis plusieurs années la commune a mis en place la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) avec l'installation de bâches sur des parcelles mises à disposition par les propriétaires au profit de la commune (convention).

Une convention de mise à disposition d'un terrain pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a été signée le 08 décembre 2019 entre la commune et Monsieur CHARGE Claude propriétaire de plusieurs parcelles dont la parcelle cadastrée A1696 au lieudit Grand Maine. Le nouveau propriétaire, Monsieur CORDRET Kévin propose à la vente une partie de la parcelle cadastrée A1696 où est placée la bâche incendie.

Un bornage sur la parcelle concernée a été effectué afin de délimiter la zone où se situe la bâche. De fait, la commune peut acquérir la parcelle cadastrée A1947 d'une superficie de 01a et 42ca soit 142 m².

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider l'acquisition de la parcelle cadastrée A1947 d'une superficie de 142m² pour un montant de 3 550,00€ frais de géomètre et d'actes à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** l'acquisition de la parcelle cadastrée A1947 située au lieu-dit « Grand Maine » d'une superficie de 142m² pour un montant de 3 550,00€,
- **DE VALIDER** que les frais de géomètre et les actes notariés seront à la charge de la commune,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, de signer tous les documents relatifs à ce dossier d'acquisition.

QUESTIONS DIVERS

Courrier de la commune de Montlieu-La-Garde

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de Montlieu-La-Garde, par courrier du 12 janvier 2026, informait la collectivité de leur souhait de réouverture de la piscine pour l'été 2026. En effet, la fermeture de cet équipement en 2025 avait suscité un certain mécontentement de la part de la Population. Les retours des administrés avaient démontré l'attachement que le territoire pouvait porter à cette Piscine.

Cette réouverture demande un investissement financier d'environ 90 000€ avec un retour sur investissement d'environ 20 000€ (10 000€ de subvention de la CDCHS et 10 000€ d'entrées dans le meilleur des cas.

Face à ce contexte financier, la commune de Montlieu-La-Garde est en pleine réflexion d'une nouvelle formule de financement. Elle demande à la commune de Montguyon si le Conseil municipal le souhaite, de participer au coût de fonctionnement au regard de l'intérêt de cet équipement.

Monsieur le Maire précise que la commune de Montlieu-La-Garde demande une participation à hauteur de 4€ par habitant. Les Montguyonnais pourraient bénéficier d'un tarif préférentiel pour accéder à la piscine. Le montant s'élèverait à :

- Population de Montguyon : 1 722 habitants x 4€ = 6 888€

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'échanger sur ce dossier. Les élus pensent que cette sollicitation pourrait conduire à en avoir d'autres car pourquoi aider Montlieu-La-Garde et pas les piscines de Saint-Aigulin ou Chevanceaux ? Les habitants de Montguyon portent également un intérêt aux autres équipements. Il est à noter que le taux de fréquentation des Montguyonnais pour la piscine de Montlieu-La-Garde est d'environ 150 personnes sur une saison. Si la situation financière de cet équipement ne s'améliore pas, les autres années seront tout autant difficiles. Un soutien financier au même titre que les cinémas pourraient être envisagé par la CDCHS. Les élus sont très réservés sur cette demande d'aide financière au fonctionnement de la piscine de Montlieu-La-Garde. Ils souhaitent obtenir de plus amples renseignements et détails sur le fonctionnement et la gestion de cette structure. Les élus ne souhaitent pas financer sans avoir eu plus de détails. Monsieur le Maire effectuera une demande d'explications supplémentaires sur cette problématique auprès de son homologue.

Après avoir échangé et débattu sur ce dossier,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE par 1 voix POUR, 11 voix CONTRE et 2 abstentions de :

- **NE PAS ACCEDER** à la demande de soutien financier de la commune de Montlieu-La-Garde,
- **NE PAS ACCEDER** à la demande de la commune de Montlieu-La-Garde du soutien de 4€ par habitant pour la commune de Montguyon,
- **PROPOSER** à la commune de Montlieu-La-Garde une réflexion collégiale permettant l'équilibre financier de ce dossier,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de faire part de décision à Monsieur le Maire de la commune de Montlieu-La-Garde et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Commerces de la commune

Monsieur le Maire annonce l'ouverture d'un commerce de reprographie, route du Périgord (anciennement AGRISUD) sur la commune. Ce commerce propose des idées cadeaux à personnaliser, des flocages tout support, des bougies, maroquinerie, ...

Ce nouveau commerce a bénéficié de l'aide de la commune donnée aux nouveaux commerçants dont l'activité n'existe pas sur le territoire, d'un montant de 2 500€.

Monsieur le Maire annonce également la fermeture de la boutique O'JARDIN DES SENTEURS. Cette fermeture est causée par un loyer trop cher et un manque certain sur la vente de fleurs pour le funéraire. Les éléments précités ont été fournis directement par la gérante.

La dirigeante ouvre un local à Coutras.

Guinguette

Monsieur le Maire informe les membres présents que la Guinguette ouvre le 1^{er} mai 2026. L'exploitante Madame DUPRAT Sabine. Elle propose de la restauration sur place ou à emporter.

Label « Villes et Villages Fleuris VVF »

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune participe au concours en vue d'obtenir une deuxième fleur ou tout du moins pérenniser la première fleur.

Le jury fera sa visite du territoire le 24 juin 2026 de 14h à 16h.

CCAS

Madame CHARRASSIER, Maire-Adjointe en charge présente les membres non élus pour le Conseil d'administration du CCAS :

- Madame Claire PIERRE
- Madame N'DEYE BATOR
- Madame Marie-Hélène BOUTIN-FLANDRAIS
- Monsieur Alain GRINGRAS

Site internet de la commune

Le Conseiller municipal délégué en charge de la communication et de l'informatique informe les membres présents que le site internet n'est pas conforme pour les personnes porteuses de handicap.

L'architecture n'étant pas conforme, le Conseiller municipal délégué a pris attache avec le syndicat informatique pour un travail de ce site.

La mise en conformité devra également s'effectuer sur les réseaux sociaux = charte de modération à valider. Ce travail devra s'effectuer avec les membres.

Dates à retenir

- Réunion agents/élus le vendredi 17 avril 2026 à 17h30 à la salle polyvalente.
 - Prochain Conseil municipal le 28 mai 2026 à 20h30
- Lors de cette séance, Daniel LOUINEAU, Manager de commerce fera une présentation de son travail et de ses missions.

Fin de la séance à 01h00

A Montguyon, le 14 avril 2026

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

